



Juillet-août 2024

Edito

Chères VAGNASSIENNES, chers VAGNASSIENS,

Avant toutes choses, permettez-moi de vous souhaiter en mon nom et au non de l'équipe municipal un bel été.

Que les fêtes de village reprennent, les repas, les barbecues entre amis, tout ce qui fait la convivialité. Cela permet de passer de bons moments en famille.

Nous venons de connaître un chamboulement dans notre vie politique, avec ses élections législatives anticipées. Cela a demandé un investissement du personnel communal, des élus et je voudrais, ici, les en remercier.

Je voudrais vous informer que le système de vidéo protection est en fonction. Soyez rassurer, ce n'est en aucun cas pour surveiller mais pour prévenir. Cet équipement, nous l'avons envisagé, bien sûr, avec les conseils de la gendarmerie, il leur sera très utile, en cas d'accidents ou d'actes de violence.

Agir, chaque instant, pour notre village, c'est décider et accompagner la réalisation de nouveaux aménagements comme celle de la maison de la chasse au Rieusset. Le syndic a été créé, un maitre d'œuvre est nommé qui portera les travaux afin que nos chasseurs puissent enfin avoir un lieu de rencontre.

Dans ce monde changeant, dans ce pays en proie aux difficultés et communautarismes, je crois plus que jamais que la commune est le bon échelon, celui de la proximité.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances et une bonne lecture de ce nouvel ECHO de VAGNAS.

Votre Maire,
Monique MULARONI

Le conseil municipal du 29 avril 2024

37

Présents : Monique Mularoni-Michel Failla-Louise Lacoste-Bernard Schaeck-Josiane Bouniol-Christine Buisson-Christine Eybalin-Régine Laignel

Absents représentés : Hubert Martin donne pouvoir à Christine Buisson - Jérôme Roux donne pouvoir à Michel Failla – Florent Tritto donne pouvoir à Christine Eybalin.

Secrétaire de séance : Louise LACOSTE

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal du 8 avril 2024

Christine Eybalin émet une observation sur ce dernier et précisément sur le montant des portages des repas sur la confusion du montant de 40 000 € explication et éclaircissement sont donnés sur ce sujet. Le PV est approuvé à l'unanimité

Achat du terrain Pellet

Mme le maire explique que Monsieur Pellet a mis en vente le terrain jouxtant l'école pour une surface de 1 227m² pour lequel elle a fixé le prix maximum de 60 € TTC le m² (Les propriétaires ne souhaitant pas céder cette parcelle en dessous de ce prix). Bernard Schaeck explique que l'on doit résoudre la servitude d'une partie du chemin de sortie avec la famille Mira. Le chemin desservant cette parcelle de 1 227m² serait acheté en copropriété.

Soumis au vote : 2 Abstentions (Josiane Bouniol et Christine Eybalin). Adopté à la majorité.

Vente à la SCI Tourre de la Parcelle D839

La Sci Tourre se propose d'acheter la parcelle sur laquelle est érigé le bar/épicerie L'Esquiel et qui fait l'objet d'un bail emphytéotique.

Christine Eybalin soulève la question de soumettre aux Domaines avant la vente de cette parcelle. D'après les articles sur ce sujet, la commune de Vagnas ayant moins de 2 000 habitants n'est pas soumise à cette obligation.

Christine Buisson pose la question des réseaux publics. Après vérification, aucun réseau public ne passe sur cette parcelle. La parcelle est proposée à 58,80 € TTC le m²

Soumis au vote : 3 Abstentions (Christine Eybalin – Christine Buisson – Josiane Bouniol). Adopté à la majorité.

Devis de l'entreprise BODET pour l'église de Vagnas

Mme Le Maire expose que les travaux de réfection de la cloche de l'église sont nécessaires car elle ne fonctionne plus. Le montant des travaux s'élève à 2 904 € TTC.

Christine Eybalin soulève la question du classement au monument historique. Mme Le Maire rappelle son entretien à ce sujet avec la responsable des monuments Mme Ricard. Ce classement est en attente.

Soumis au vote : 1 Abstention (Régine Laignel). Adopté à la majorité.

Subvention pour la vidéo protection

La demande de subvention doit être refaite sur le site approprié

Coût total de l'opération 59 750 € HT. Ce prix est quelque peu contesté car bien au-dessus de ce qui avait été annoncé au moment de l'approbation du projet. Malgré tout, celui-ci reste subventionné à 80%.

Soumis au vote : 2 Abstentions (Christine Eybalin et Florent Tritto). Adopté à la majorité.

Questions diverses :

1. Josiane Bouniol fait remarquer que les menus des personnes âgées ne sont pas toujours affichés. Il convient de veiller à ce qu'ils le soient.
2. Mme le Maire demande si la commune versera une subvention à l'ADMR. La majorité n'est pas favorable.
3. Cantine scolaire : aide de l'état pour les parents dont le QF est inférieur à 1 000. Le conseil serait favorable au dépôt d'un dossier auprès de l'état pour une éventuelle aide aux parents concernés.
4. Trail de la montagne du Serre, le 6 octobre : Les responsables demandent une subvention car leur périple passe en partie sur les terres de Vagnas.

L'école est finie ; vive les vacances !



36

Vendredi 28 juin, s'est tenue **la fête de l'école**. Cette année, elle s'est déroulée sur la place Urbain Thévenon.

Les enfants nous ont offert un spectacle de danse et de chants sous les applaudissements des parents et grands-parents. Ils avaient tous bien travaillé leurs prestations artistiques, sous le thème des jeux bien sûr ! Une belle réussite... un bravo aussi aux maîtresses pour cette organisation sans faille !

L'association des parents d'élèves avait fait installer un château gonflable sur la place. Des rafraîchissements et des gâteaux « maison » ont été proposés tout au long de l'après-midi. Pour ceux qui avaient réservé, la soirée s'est terminée autour d'un dîner « paella ».

A l'issue du spectacle, Madame le Maire et Madame Bouniol, adjointe à l'éducation, ont remis aux cinq enfants de CM² qui partent au collège la fameuse calculatrice indispensable en sixième ainsi qu'un roman d'aventure et fantastique : « La traversée légendaire de Lucas Rufi ».

Mme Stéphanie Gely, l'assistante de la classe de maternelle depuis de nombreuses années nous quitte pour de nouvelles aventures ! En la remerciant pour ses compétences et sa gentillesse auprès des enfants, madame le Maire lui a offert un bouquet ; les élus et les agents communaux ont remis le fruit de la collecte qu'ils avaient organisée ; Nous lui souhaitons bonne installation dans sa nouvelle vie.

Judi 4 juillet, une journée portes ouvertes a été organisée à l'école.

Babou, a offert aux enfants le tout dernier conte de cette année scolaire ; un accueil a été organisé pour les parents et les enfants qui feront leur première rentrée en septembre prochain et un goûter a été offert par le comité des fêtes, aux élèves et à leurs parents. Les enfants se sont donnés rendez-vous à la rentrée !



Los Petanquaires

Les concours de l'été ont repris!

Concours de pétanque en doublette, tous les vendredis jusqu'au 30 août 2024

Tirage des parties à 19h00

Buvette et petite restauration sur place

On vous y attend nombreux !

Terrains : 430 route de Labastide 07150 VAGNAS



Le potager de Camille est ouvert!

L'été dites-vous? Il s'est fait attendre cette année.

Néanmoins, c'est mal connaître notre Camille. Obstinée et fonceuse, elle a bravé les caprices de la météo pour nous offrir un étal riche en fruits et légumes du jour.

Le Point de vente est toujours route de Ségrés (panneau indicateur) tout près de ses plantations.

C'est le point de rendez-vous du goût et de la fraîcheur. Certes on est loin des productions massives proposées à bas coût. Ici, on privilégie le naturel, le ramassé frais et la qualité.

Un conseil : cuisinez tous ses légumes, simplement, sans fioritures, le goût n'en sera que meilleur.

Camille vous accueille les MARDI, MERCREDI, VENDREDI SAMEDI et DIMANCHE de 9H à 12H. (fermé le lundi et jeudi). Téléphone : 06 26 12 48 04

A bientôt... chez Camille!!!!



Souhaitons une bonne saison à nos commerçants

Le bar épicerie L'Esquirel, route de Barjac

La Fa'briquette, bière artisanale, 10 rue de l'école, centre de Vagnas

Le tabac presse point relais de la Poste, route de Barjac

Le salon de coiffure L'atelier de Lulu, 17 rue de l'école, centre de Vagnas

Les Restaurants :

L'Unisens, route de Barjac

La Table de La Boissière, hôtel du couvent, route de Vallon pont d'Arc

Le Picourel, route de Vallon pont d'Arc

Le Bistrot, route de Barjac

Restaurant Camping saint Sauvayre, route de Labastide

Restaurant Camping de la Rouvière les pins, chemin de la Rouvière

Les hôtels :

Le Couvent, route de Vallon pont d'Arc

La Bastide d'Iris, route de Barjac

Domaine du Frigoulet, le Frigoulet

Les gîtes et maisons d'hôtes

N'oublions pas nos pôles d'attraction touristique

Le musée médiéval, 385 rue de la fontinelle, centre de Vagnas

Indy Parc, route de Vallon pont d'Arc

Le parc animalier, route de Bessas

Le conseil municipal du 20 juin 2024

37

Présents : Monique Mularoni, Michel Failla, Bernard Schaeck, Christine Buisson, Christine Eybalin, Jérôme Roux, Florent Tritto

Absents représentés : Josiane Bouniol (procuration à Michel Failla), Louise Lacoste (procuration à Monique Mularoni), Hubert Martin (procuration à Christine Buisson)

Secrétaire de séance : Bernard Schaeck

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2024 : approuvé à l'unanimité.

Débat sur les orientations du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) dans le cadre de la prescription du PLUi (Plan Local d'urbanisme intercommunal) de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Invité : Monsieur Thomas Inselin, directeur de l'urbanisme à la communauté de communes

Madame le Maire rappelle que depuis le 27 mars 2017, la communauté de communes exerce la compétence du plan local d'urbanisme. Elle rappelle également que le conseil communautaire a voté à l'unanimité le 13 octobre 2020, la révision du plan local d'urbanisme intercommunal.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un PADD.

Selon l'article L151-5 du même code, ce PADD définit :

- Les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou remise en bon état des continuités écologiques.
- Les orientations générales retenues pour l'ensemble de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunal) concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement économique et les loisirs.
Il fixe également les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le projet présenté ce jour résulte des réflexions de la commission PLUi et des Maires de la communauté de communes recueillies lors de réunions préparatoires et se décline en 3 grands axes :

- Maîtriser la pression foncière sur le territoire pour faire face au changement climatique :
 - Maîtriser l'accueil de population en renforçant l'armature territoriale
 - Proposer une offre d'habitat diversifiée
 - Réduire la consommation foncière en favorisant le développement des tissus urbains existants
 - Préserver la ressource en eau
 - Adapter le développement aux risques naturels présents et à venir
 - Favoriser un urbanisme bioclimatique et sobre en consommation foncière
 - Encourager la production d'énergies renouvelables
- Préserver un territoire rural aux richesses paysagères et environnementales exceptionnelles
 - Mettre en valeur les identités paysagères
 - Mettre en valeur les patrimoines historiques, architecturaux
 - Préserver la trame verte et bleue
 - Mettre en valeur les espaces agricoles qui participent à l'identité rurale
- Organiser un territoire dynamique au service des habitants et usagers
 - Renforcer les centralités urbaines et villageoises
 - Améliorer les déplacements et favoriser les mobilités douces
 - Structurer un développement économique plus diversifié
 - Conforter l'identité touristiques
 - Diversifier et développer les activités agricoles et sylvicoles

Le débat :

- Un élu trouve la rédaction trop générique dont certains points ne concernent pas vraiment notre territoire.
- Un autre élu pense que les dispositions du PLUi sont déjà arrêtées par la communauté de communes sans en avoir préalablement été discutées avec chaque commune et que ces réunions dites de débat sont organisées pour faire « avaler la couleuvre ».
- Une élue s'interroge sur l'intérêt de développer une filière bois dans notre territoire qui n'a pas de forêt de bois d'exploitation.
- Le sujet des mobilités douces interpelle plusieurs élus car aucune solution n'est prévue pour desservir notre village.
- Concernant l'activité économique, les élus s'interrogent sur le bien-fondé du choix de la plateforme d'activités de Lanas excentrée qui profitera au bassin d'emploi d'Aubenas mais pas à notre communauté de communes et sur l'absence totale de projet dans notre secteur pour créer des emplois permanents.
- Un élu fait remarquer que les orientations du PADD, bien que générales, suscitent déjà parmi les élus des sentiments de défiance, et se pose la question de ce qu'il en sera du PLUi si une véritable concertation n'est pas mise en œuvre et si les intérêts spécifiques de la commune ne sont pas pris en compte.
- Monsieur Inselin assure que des échanges avec le cabinet en charge de l'élaboration du projet seront prochainement organisés pour prendre en compte les souhaits de la commune dans le cadre des orientations du PADD et du SCOT (schéma de cohérence territorial).

1^{ère} délibération : Déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération sur la RD 579

Madame le Maire explique que la sécurisation de la traversée du village nécessite le déplacement des panneaux et propose d'implanter le panneau de l'entrée Nord à l'extrémité Nord de la parcelle cadastrale 1079 (située à droite de l'entrée du chemin d'entre les vignes) et celui de l'entrée Sud à la limite sud de la parcelle 748 (entrée de l'hôtel la bastide d'Iris). Adopté à l'unanimité

2^e délibération : Ouverture de la commission urbanisme à tous les membres du conseil municipal

Madame le Maire explique que l'objectif est de tenir informé l'ensemble des membres sur les différents dépôts qui sont en nombre très important (en 2024, 20 permis de construire, 19 déclarations préalables et 13 certificats d'urbanisme ont déjà été déposés) et de ce que toutes les caractéristiques nécessaires pour émettre l'avis du Maire ont été vérifiées.

Une réunion mensuelle serait organisée. Les élus seraient prévenus par mail dans lequel figurerait la liste des dossiers à étudier. Adopté à l'unanimité

3^e délibération : Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour le calcul de l'allocation chômage.

Madame le Maire explique que pour faire face à une réglementation complexe et en évolution constante, le centre de gestion propose aux collectivités affiliées une prestation pour le calcul des aides au retour à l'emploi de leurs anciens agents privés d'emploi.

Le conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention de délégation au centre de gestion

4^e délibération : demande de subvention pour l'organisation du trail de la montagne du Serre

L'organisateur du trail sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention de 200 €

Madame le maire propose une subvention de 100 € comme pour les associations locales. Le conseil adopte (par 8 voix pour, 1 abstention et 1 contre) l'octroi d'une subvention de 100 €.

5^e délibération : Demande de contribution par la commune de Barjac

Monsieur le Maire de Barjac sollicite une contribution de la commune de Vagnas pour la pose d'un enrobé sur le chemin mitoyen reliant Labastide de Virac à Barjac, jusque la jonction de Chabriac (hameau de la commune de Barjac). Entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil rejette la demande à l'unanimité.

6^e délibération : demande de paiement des cycles « piscine » à la mairie de Ruoms

La mairie de Vagnas a reçu une mise en demeure d'un montant de 1 020.32 € de la part des finances publiques concernant les sorties « piscine » pour les enfants de Vagnas scolarisés à Ruoms.

Or, il s'avère qu' aucune convention n'a été signée ni avec « perle d'eau » ni avec la mairie de Ruoms, que la commune de Vagnas a une école publique et n'est donc pas tenue de financer une autre école et qu'enfin ces créances remontent à la période 2013-2017. Il y a donc prescription. Le conseil se prononce à l'unanimité pour le refus de payer.

7^e délibération : décision modificative du budget de fonctionnement communal

Ajustement du budget : augmentation de 600€ chacun des comptes R70311 et D673. Adopté à l'unanimité

Informations diverses :

1. Les intempéries ont dégradé l'îlot fraîcheur de Terre longue, les travaux de réfection seront réalisés une fois que l'eau qui gorge le sol, se sera retirée.
2. En commun accord avec le futur acquéreur, le compromis d'achat de la parcelle 7 du lotissement Terre Longue est reporté en Octobre.
3. La vidéosurveillance est en service. Il sera nécessaire de prévoir l'installation d'une caméra au « Tennis » l'année prochaine ainsi qu'éventuellement à la maison de la chasse.

Résultats des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

1er Tour, le 30 juin 2024

Cyrille GRANGIER	Rassemblement National	111	32,94%	18 328	31,95%	Ballottage
Florence PALLOT	Union de la Gauche	100	29,67%	16 239	28,31%	Ballottage
Fabrice BRUN	Divers droite	60	17,80%	15 194	26,48%	Ballottage
Quentin BONNETAIN	Ensemble ! (Majorité)	59	17,51%	5 984	10,43%	
Christophe MARCHISIO	Extrême gauche	3	0,89%	482	0,84%	
Jacques MARCESSE	Reconquête !	3	0,89%	479	0,83%	
Laurent TOUZET	Régionaliste	0	0,00%	331	0,58%	
Alexandre FAURE	Extrême gauche	1	0,30%	327	0,57%	
Félix ZAGUEDOUN-REYNAUD	Divers	0	0,00%	7	0,01%	
Suffrages exprimés :		337		57 371		
Participation		350	74,63%	58 687	72,43%	
Abstention		119	25,37%	22 335	27,57%	

2ème Tour, le 7 juillet 2024

Fabrice BRUN	Divers droite	114	33,53%	20 414	34,65%	Elu
Cyrille GRANGIER	Rassemblement National	117	34,41%	20 377	34,59%	
Florence PALLOT	Union de la Gauche	109	32,06%	18 125	30,76%	
Suffrages exprimés :		340		58 916		
Participation		348	74,20%	60 042	74,12%	
Abstention		121	25,80%	20 969	25,88%	

À la découverte de Vézénobres

37



L'association « Les Amis du Musée médiéval de Vagnas » a organisé le 15 juin dernier une visite du magnifique village de Vézénobres sous la conduite très amicale, mais non moins très savante d'Élisabeth Héberard, présidente du Groupe alsésien de recherche archéologique et habitante du lieu.

Ce spectaculaire village perché est traversé par le chemin de Régordane (voie millénaire de commerces d'échanges et de pèlerinage entre le Puy en Velay et Saint Gilles du Gard). Les rues médiévales, disposées en strates horizontales et reliées par des endrounes (petites ruelles en escalier qui peut être couvertes par des maisons), réservent chacune un lot de surprises vraiment étonnantes (dont les maisons romanes, celle d'Adam et Ève...). Au sommet du promontoire, nous avons pu observer les restes du castrum d'une coseigneurie et d'un oppidum, une capitelle remarquable, mais également la source qui alimente le bourg, la « Mayre », et la vaste citerne qui lui est associée, le « Payre ».

Le midi, les échanges ont été joyeux et animés pendant le pique-nique tiré du sac et en fin d'après-midi les participants se sont quittés émerveillés après cette belle journée. Une destination à chaudement recommander, il ne faut pas se contenter de l'admirer depuis la voie rapide d'Alès...

La prochaine sortie aura lieu à Largentière dans le courant du mois de septembre. Rapprochez-vous de l'association pour obtenir les informations en temps utile :

www.facebook.com/musee.temps.de.vagnas

Les enfants de Sanilhac-Sagriès au musée !

C'est avec un immense plaisir qu'Alain Joly, président des amis du musée médiéval, a accueilli les enfants de l'école maternelle de Sanilhac-Sagriès (Gard) le 20 juin dernier.

Expliquer, à ces très jeunes enfants, le contexte de fouilles archéologiques dans des ruines détruites pendant la guerre de Cent Ans, l'objet et le rôle d'un prieuré, l'utilité du mobilier religieux exposé, sujets sensibles à notre époque, n'était, à priori, pas forcément un exercice facile. Mais avec l'aide de la directrice qui était remarquable d'efficacité et de gentillesse, face à des enfants disciplinés, tous attentifs et intéressés, cela s'est merveilleusement bien passé.

Cette opportunité a permis de servir de test pour évaluer la capacité du musée à recevoir des scolaires de petite section. Test réussi!...

